

Magny-les-Hameaux, le 20 février 2020

**Monsieur Jean-Jacques BROT**

**Préfet des Yvelines**  
1 rue Jean Houdon  
**78010 VERSAILLES cedex**

Objet : Expérimentation CALIPSO aérodrome de Toussus-le-Noble

Monsieur le Préfet,

Les derniers chiffres présentés par la DGAC lors de la dernière CCE du 22 janvier 2020 n'ont fait que confirmer la grande insatisfaction des riverains déjà annoncée dans notre courrier du 9 décembre 2020.

En effet, la réduction de nuisances sonores liée à la diminution de 1600 mouvements de tour de piste (TdP) d'avions VFR bruyants les week-end et jours fériés de la période d'expérimentation (01/04 au 30/09/2020) a été complètement masquée par :

- Le report des vols non effectués en TdP vers des vols d'entrées et sorties d'avions bruyants (classés C, D ou non classés), à titre d'exemple la baisse de 19 % des vols de TdP ne représente plus que 4,5 % compte-tenu des vols d'entrée et sortie.
- Une croissance des mouvements d'avions VFR de 23 % en 2019 par rapport à 2018, après une stagnation durant de très nombreuses années.
- Une évolution du trafic hélicoptère de près de 11 %.
- Des trajectoires qui ne sont pas respectées.

Devons nous rappeler l'objectif poursuivi par tous (Préfecture, AdP, DGAC, FFA, usagers) : réduire l'empreinte écologique de l'aérodrome de Toussus-le-Noble pour en faire le benchmark de l'aérodrome du futur. Cette expérimentation ne constitue donc qu'un volet d'une réduction plus générale des nuisances occasionnées par les différentes activités de cet aérodrome pour lesquelles doivent être au plus vite engagées les actions de délestage de trafic envisagées, notamment pour les hélicoptères.

Le constat est que nous avons fait un pas en avant, mais deux pas en arrière.

Le mécontentement des associations de riverains est exacerbé par le déni, clairement affiché par les usagers, de l'importance des nuisances générées par leurs activités, comme en témoigne leur continuelle revendication du modèle « donnant/donnant » très éloigné de l'adage pollueur-payeur.

Faut-il faire remarquer que l'arrêté de mars 2019 autorise les vols d'avions VFR sans restriction durant 90 % du temps d'ouverture annuelle de cette plateforme, alors que les riverains subissent 100% des nuisances auxquelles s'ajoutent celles des hélicoptères et avions IFR?

L'expérimentation de 2019 a pu apporter des informations pertinentes quant à l'efficacité des mesures qui pourraient être prises pour atteindre l'objectif poursuivi par tous.

C'est pourquoi nous proposons de poursuivre d'autres expérimentations les prochaines années aux mêmes périodes afin de mettre en œuvre l'article 7 de l'accord UAT/Alliance prévoyant un processus d'amélioration continu qui permettra dans un délai acceptable l'application des mêmes restrictions à tous les vols d'avions VFR.

Les modalités de l'expérimentation 2020, seconde étape du processus, devront être notifiées dans un nouvel arrêté spécifiant les points suivants :

1. Interdiction des vols d'entrées et sorties d'avions VFR pendant la plage 12H/15h les WE et JF afin d'annuler les nuisances supplémentaires subies par les riverains hors TdP sans compensation en 2019 (voir proposition de modifications de l'arrêté de mars 2019 en annexe)
2. Mise en œuvre des propositions des usagers :
  - 2.1. Inscription dans la « réglementation » :
    - 2.1.1. Réduction des régimes moteurs et vitesse de vol
    - 2.1.2. Augmentation des altitudes
  - 2.2. Poursuite des négociations :
    - 2.2.1. Sur les trajectoires : nouveaux tracés, respect des trajectoires (GPS)
    - 2.2.2. Mise en place des moyens permettant le contrôle effectif des mesures ci-dessus

Au vu des résultats de cette nouvelle expérimentation, il sera possible d'envisager la poursuite d'expérimentation annuelle, afin d'harmoniser les restrictions et autorisations de vols d'avions VFR les WE et JF de la période estivale, ce qui aura pour effet de sensibiliser tous les usagers et d'accroître à terme le nombre d'avions vertueux.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre très respectueuse considération.

Pour l'ALLIANCE,

Jean VALLI



**Copies adressées à :**

Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire Elisabeth BORNE  
Monsieur le Directeur Général de l'Aviation Civile Patrick GANDIL  
Monsieur le Directeur de l'aéroport de Paris-le Bourget Bruno MAZURKIEWICZ  
Messieurs les Députés Jean-Noël BARROT et Cédric VILLANI  
Monsieur le Président du PNRHVC Yves VANDEVALLE,  
Mesdames et Messieurs les Maires de Châteaufort, Chevreuse, Gif sur Yvette, Les Loges en  
Josas, Magny-les-Hameaux, Saint Rémy lès Chevreuse, Toussus-le-Noble, Villiers le Bâcle  
Monsieur le Président de l'Union des Aéroclubs de Toussus Yves GASCUEL

**PJ** : projet modifications de l'arrêté du 20 mars 2019 pour expérimentation 2020